

23 avril 2020 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Le 23 mars dernier, la Fédération CGT des Services publics déposait un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale, des entreprises de l'eau, de la thanatologie et du logement social pour le mois d'avril.

Ce préavis prévoyait « Dans la période actuelle, afin de permettre aux personnels du champ fédéral, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre les intérêts des salariés et des agents, porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action ». Il a permis à de nombreux agents de faire valoir leur droit en termes de protection, de droit de retrait et de respect des instances représentatives du personnel.

Il a également mis en lumière le scandale de ces dizaines de milliers de salariés dans l'obligation d'exercer leur activité ou à utiliser les transports collectifs sans qu'aucune mesure de protection ne leur soit offerte contrairement à ce que prévoit la réglementation.

Le gouvernement n'a eu de cesse de menacer, contraindre et attaquer les agents publics afin qu'ils exercent leurs missions parfois sans protections ou avec des protections inadéquates prenant là le contrepied des obligations réglementaires qui lui incombent. Il a également omis de répondre aux demandes de la fédération CGT des Services publics d'un texte réglementaire qui donne aux collectivités une ligne de conduite pour qu'elle soit appliquée à l'identique sur tout le territoire.

La date du 11 mai apparaît dans le paysage comme la date du début du déconfinement choisi pour contraindre les salariés à retourner sur leur poste de travail alors que les masques manquent toujours, que les mesures barrières seraient difficilement applicables et qu'aucune mesure de dépistage cohérente n'ait été prise pour avoir une politique préventive vis-à-vis de la propagation du virus.

Cette date a aussi été retenue pour l'ouverture des crèches et établissements scolaires alors que ce sont les établissements qui ont été fermés en premier avant même les mesures de confinement.

De plus le gouvernement, à travers l'ordonnance du 15 avril entend permettre aux employeurs territoriaux de supprimer jusqu'à 10 jours de congés et RTT aux personnels placés en ASA ainsi que pour les agents en télétravail. Alors que la période que nous vivons actuellement est source de fatigue, de tensions, de stress, d'angoisse pour des millions de salariés, le gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que de s'attaquer à nos congés. Nous demandons l'abrogation de cette ordonnance et appelons les personnels à refuser ce vol pur et simple.

Ces dernières annonces relevant plus d'une injonction à satisfaire le MEDEF qu'à une véritable politique responsable que chacune et chacun est en droit d'attendre, la fédération CGT des Services publics décide alors en conscience et responsabilité de déposer à nouveau un préavis de grève qui reste un moyen pour les salariés de défendre leurs revendications et dans le cas présent à se protéger face aux mesures scélérates du patronat et du gouvernement.

Nous exigeons des réponses avant d'envisager une reprise le 11 mai dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes, la disponibilité des gels hydroalcooliques et des masques à l'usage des personnels et étendus à l'ensemble des salarié.e.s et de la population, la généralisation des tests, ainsi qu'un système de surveillance épidémiologique opérationnel.